



OCTOBRE 2024

LA SANTÉ MENTALE, GRANDE CAUSE NATIONALE

Discussion avec **Angèle Malâtre-Lansac**,
déléguée générale de l'Alliance pour la
Santé Mentale

Baltasar

57, rue de Turbigo - Paris III

Lors de sa déclaration de politique générale le 1er octobre dernier, Michel Barnier annonçait que la santé mentale serait la Grande cause nationale pour l'année 2025. Quelques jours plus tard, le 11 octobre, le Gouvernement en présentait les quatre objectifs prioritaires : la déstigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins et l'accompagnement des personnes concernées.

Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». En 2014, une première candidature avait porté le projet d'une Grande cause nationale en santé mentale devant les pouvoirs publics, dans un contexte où le sujet était peu identifié.

Pendant dix ans, à la faveur d'une intense mobilisation des acteurs du champ et d'un engagement de plus en plus fort des pouvoirs publics sur cet enjeu, l'idée a continué de se répandre, et c'est ainsi qu'une première fois, le 30 janvier 2024, dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre Gabriel Attal a fait part de sa volonté de faire de la santé mentale une Grande cause nationale, autour de l'axe de la santé mentale des jeunes.

Déléguée générale de [l'Alliance pour la Santé mentale](#), Angèle Malâtre-Lansac œuvre depuis dix ans pour faire de la santé mentale un sujet de débat public et une priorité politique. Ces derniers mois, elle a conduit avec le collectif Santé mentale Grande cause une forte action de plaidoyer pour soutenir la naissance de cette Grande cause nationale en santé mentale, et elle fera partie du trio d'experts chargés d'épauler le Gouvernement dans le déploiement de celle-ci.

Dans un entretien, elle revient avec nous sur ce qu'est une Grande cause nationale, et les perspectives que ce dispositif va ouvrir pour la santé mentale dans les prochaines années.

***Baltasar* - Qu'est-ce qu'une Grande Cause nationale, et pourquoi ce dispositif est intéressant pour l'enjeu santé mentale ?**

Angèle Malâtre-Lansac - La Grande cause nationale est un label attribué par les pouvoirs publics depuis 1977 à des collectifs d'acteurs ou des associations, pour porter dans le débat public des sujets de société sur lesquels il y a à la fois besoin d'un engagement fort des pouvoirs publics et d'un changement de regard de la société, des individus jusqu'aux organisations.

C'est un dispositif qui a eu des effets très forts, notamment autour du cancer, du SIDA, sur la sécurité routière, et dernièrement autour du sport, en parallèle de l'organisation des Jeux olympiques.

Concrètement, ce label donne accès à de la diffusion de campagnes de sensibilisation à des heures de grande écoute, sur des chaînes publiques et privées, sur des radios, et à de l'affichage. Dans le cas de la santé mentale, c'est particulièrement intéressant. On connaît mal la santé mentale, et encore plus mal les troubles qui y sont associés, malgré leur prévalence (un Français sur cinq est touché chaque année par un trouble psychiatrique).

Il faut rappeler que près d'un tiers des Français serait gêné par le fait de partager un repas avec quelqu'un atteint d'un trouble psychique, et que pour plus du tiers des Français, avoir un trouble psychique, c'est être dangereux ou être faible. Dans le même temps, la moitié des personnes atteintes de troubles psychiques n'osent pas ou ne peuvent pas en parler. Il y a ainsi en santé mentale un stigma qui est très fort, et qui est à la fois un stigma sur les personnes avec des troubles et un stigma par association : le stigma se reporte aussi sur les proches, sur le soin et sur ses professionnels.

La stigmatisation a ainsi des conséquences très directes sur l'accès aux soins, puisque les personnes vont souffrir de discriminations lors de leur parcours et moins y avoir recours. Il y a également des conséquences directes sur l'accès aux droits, l'accès au logement, à l'emploi, sur l'espérance de vie : il faut rappeler qu'il existe un écart de 15 ans d'espérance de vie entre les personnes avec des troubles psychiatriques et la population générale.

En France, il n'y a quasiment jamais eu de campagne sur le temps long et d'envergure nationale sur ces enjeux de santé mentale.

- **Il y a un besoin réel de nous emparer collectivement de ce sujet pour changer les regards et pour agir sur l'information, sur la sensibilisation de la population, et sur la stigmatisation**

***Baltasar* - Ces dernières années, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'état d'urgence dans lequel se trouve plongée la psychiatrie et de la nécessité de parler de santé mentale. Cela s'était d'abord matérialisé par la feuille de route santé mentale et psychiatrie dévoilée par Agnès Buzyn en juin 2018, puis par la nomination d'un délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie en 2019. Après la pandémie, le sujet santé mentale a pris de l'ampleur et le Président de la République a organisé en septembre 2021 des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie qui ont permis l'annonce de nouvelles mesures. Récemment encore, Gabriel Attal a réformé le dispositif « Mon Soutien Psy » pour renforcer l'accès aux soins. Comment la Grande Cause nationale va s'articuler avec cette politique en santé mentale qui s'est davantage structurée ces dernières années ?**

Angèle Malâtre-Lansac - Depuis quelques années, on remarque un investissement fort des pouvoirs publics sur le sujet santé mentale, mais la situation de crise demeure. Au-delà du stigma, cette crise s'ancre dans le soin, puisque la psychiatrie est en grande difficulté. Les sujets sont nombreux, avec 30% à 40% de postes vacants, d'importants délais d'attente, un manque d'attractivité des carrières, une hétérogénéité de prises en charge sur le territoire, des parcours de soin extrêmement complexes pour les personnes qui ont besoin de soins, des pertes de chance très forte car les gens sont pris en charge trop tard et pas toujours de manière adaptée, et arrivent trop souvent par les urgences.

Même si nous avançons, la situation est encore extrêmement critique avec des besoins qui explosent et un système de santé en grande difficulté.

Dans ce contexte, la Grande cause nationale, en priorité, va répondre à trois objectifs. L'information d'abord, pour informer sur ce que sont les troubles, ce qu'est la santé mentale, quelles sont les ressources disponibles. La prévention ensuite, pour expliquer quels sont les comportements à risque, les comportements bénéfiques, ce qui peut être mis en place de façon collective et individuelle pour mieux prendre en charge la santé mentale et éviter les troubles ou ralentir leur développement. La déstigmatisation enfin, pour libérer la parole autour des sujets, autoriser les uns et les autres à parler de santé mentale, créer des espaces de discussion et améliorer les droits des personnes concernées par les troubles.

À travers la réponse à ces objectifs, l'ambition est de montrer que la santé mentale fait partie de la santé, qu'il faut en parler et que c'est extrêmement important. Nous avons tous une santé mentale qui fait partie intégrante de notre santé, et qui peut se dégrader : un Français sur trois connaîtra un trouble psychique au cours de sa vie.

Au-delà, l'opportunité qu'offre cette Grande Cause nationale en santé mentale, c'est également de pouvoir considérer que le sujet de la santé mentale dépasse le champ sanitaire et psychiatrique : il s'agit d'un enjeu plus large qui concerne l'ensemble de la société. La santé mentale, c'est aussi l'affaire des collectivités locales, des écoles, des universités, du monde du sport, de la culture, du travail, etc.

Si l'on veut agir sur les déterminants et permettre une vraie prise de conscience dans la société, il faut absolument que ce sujet soit considéré dans toutes ses dimensions, avec une approche interministérielle. C'est d'ailleurs une dimension que souligne le Premier ministre dans ses interventions sur le sujet.

- Un de nos souhaits, c'est que ce travail soit mené de manière pluriannuelle, et que la Grande Cause ne soit que la première marche de ce dispositif. Nous voulons le pérenniser, et l'inscrire dans la durée, avec une gouvernance propre.**

***Baltasar* - Vous venez d'ailleurs d'être nommée au sein du comité d'experts qui accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre de cette Grande cause nationale, quel sera son rôle ?**

Angèle Malâtre-Lansac - Ce comité d'experts a été annoncé par Michel Barnier le 10 octobre dernier, à l'occasion d'un déplacement dans la Vienne. Le Premier ministre a annoncé que l'action du gouvernement sera accompagnée par trois experts, le Professeur Michel Lejoyeux, président de la commission nationale de psychiatrie, Daniel Fasquelle, maire du Touquet, et président du groupe autisme de l'Association des Maires de France, et moi-même.

À ce stade, son rôle sera d'accompagner l'action du gouvernement dans la mise en œuvre des feuilles de route associées à cette dimension interministérielle.

***Baltasar* - Que peuvent apporter les entreprises à cette Grande cause nationale, et comment ?**

Angèle Malâtre-Lansac - Pour les entreprises, nous pouvons souligner plusieurs points.

Dans le cadre de la Grande Cause, toute une série d'actions sera mise en place par la société civile au travers du collectif Grande Cause santé mentale. À ce titre, les entreprises peuvent s'engager en tant que partenaires sur des actions de promotion et de sensibilisation. Elles peuvent donc être actrices de la santé mentale en tant qu'employeurs, et en tant que partenaires de la Grande Cause. C'est un *call to action* !

Au-delà, le sujet de la santé mentale au travail est un sujet majeur sur lequel avancer, et les entreprises ont toute leur place pour réfléchir aux enjeux de prévention, de formation des équipes, de meilleure compréhension du sujet, de déstigmatisation. Les entreprises, en tant qu'employeurs, sont des acteurs absolument centraux dans la réflexion sur la santé mentale.

On sait par ailleurs que les troubles de santé mentale sont la première cause d'arrêts maladie de longue durée, et que d'un point de vue économique, la mauvaise prise en charge des troubles psychiques coûte 160 milliards d'euros chaque année. La santé mentale, c'est donc aussi un enjeu de productivité et de performance économique, et les entreprises ont toute leur place pour partager leur expérience et faire avancer la réflexion sur ce sujet.

***Baltasar* - Que peut-on espérer de « l'après-Grande Cause » ?**

Angèle Malâtre-Lansac - C'est une question très importante, puisque je plaide non seulement pour une action interministérielle, mais aussi pour une dimension pluriannuelle.

Ce que l'on peut observer du côté d'autres pays qui ont pris la santé mentale à bras-le-corps, comme les pays anglo-saxons, c'est que les campagnes d'information et de sensibilisation qui ont pu être menées le sont de manière pluriannuelle : la Nouvelle-Zélande a commencé à partir de 1997, le Royaume-Uni à partir de 2009. Ce sont des campagnes qui se répètent.

On sait que si l'on veut avoir des résultats et des transformations fortes, aussi bien sur les représentations que sur la connaissance de la population en santé mentale, cela prend plusieurs années et n'aura que peu d'effet si ça ne dure qu'un an.

Un de nos souhaits, c'est donc que ce travail soit mené de manière pluriannuelle, et que la Grande Cause ne soit que la première marche de ce dispositif. Nous voulons le pérenniser, et l'inscrire dans la durée, avec une gouvernance propre, à la manière de ce qui a pu être fait dans d'autres pays. Et là aussi, les entreprises peuvent être un soutien très fort. C'est un mouvement de grande ampleur qu'il revient à chacun de rejoindre.

Alexis Abeille

Directeur associé

aa@baltasar.paris

0681293170

Geoffroy Daignes

Directeur associé

gd@baltasar.paris

0650391372